

Communiqué de presse

Protégez-vous de la grippe pendant la pandémie de COVID-19

Il n'est pas trop tard pour se faire vacciner !

Bruxelles, le 16 décembre 2021 – **Le 6 décembre, 2.056.861 doses de vaccin contre la grippe avaient déjà été délivrées dans les pharmacies belges, soit 5 % de plus que l'an dernier. L'augmentation est surtout sensible parmi les personnes de 50 à 65 ans (+ 15%) et celles de moins de 50 ans (+ 13 %). Cela dit, nous n'avons pas encore atteint la couverture vaccinale de 75 % que l'Organisation mondiale de la santé recommande pour les groupes à risque. Mais il n'est pas trop tard pour se faire vacciner.**

Les vaccins contre la grippe ont été délivrés en majorité à des personnes âgées de plus de 65 ans (1.336.928 doses, soit 2 % de plus que l'an dernier). Suivent les personnes âgées de 50 à 65 ans (472.553 doses, soit 15 % de plus), puis les personnes de moins de 50 ans (218.411 doses, soit 13 % de plus).

Une augmentation, mais...

« L'inquiétude de la population générée par la dernière vague de coronavirus joue certainement un rôle dans cette augmentation, explique Koen Straetmans, le président de l'APB. Le fait que les virologues aient encouragé les personnes à risque à se faire vacciner contre la grippe a également eu un effet positif. De plus, cette année, les pharmaciens sont autorisés à délivrer le vaccin contre la grippe à tout le monde, sans ordonnance médicale, ce qui facilite considérablement l'accès à la vaccination. »

Malgré cette augmentation, il reste du pain sur la planche. Notamment auprès des **femmes enceintes**, des **personnes souffrant de maladies chroniques**, des **parents d'enfants de moins de 6 mois** et des **personnes vivant sous le même toit qu'une personne à risque**. Une fois le vaccin administré, il faut compter 2 semaines pour atteindre un niveau de protection optimal. Janvier, février et mars étant les mois de la grippe par excellence, il n'est donc pas trop tard pour se faire vacciner chez son médecin traitant ou au travail !

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Communiqué de presse

La grippe pendant la pandémie de COVID-19

L'an dernier, le confinement et les mesures sanitaires ont empêché la grippe de sévir. De ce fait, nous avons produit moins d'anticorps et, cet hiver, **davantage de personnes pourraient donc être plus vulnérables vis-à-vis de la grippe**. Les experts craignent la période de fin d'année, propice à sa propagation. Or les restrictions imposées par la crise l'an dernier ne le sont plus cette année...

Alors que la Belgique fait face à une 4^{ème} vague de COVID-19 difficile, une épidémie de grippe pourrait avoir un impact majeur. « *Le risque est plus élevé surtout pour les personnes déjà affaiblies*, précise Koen Straetmans. *C'est pourquoi, nous conseillons aux groupes vulnérables – qui bénéficient d'ailleurs d'un remboursement de l'INAMI – de se faire vacciner contre la grippe. Cela réduit leur risque de tomber malade et de développer des complications.* »

Une forte augmentation du nombre d'infections grippales au cours de la pandémie actuelle ferait peser **une charge supplémentaire sur notre système de santé** déjà mis à rude épreuve. Selon l'institut de santé Sciensano, chaque année, un demi-million de personnes sont touchées par la grippe en Belgique. Parmi elles, en fonction de la gravité de l'épidémie, 5 à 15.000 doivent être hospitalisées, et 6 % de ces dernières en meurent.

Partenaires dans la campagne de vaccination

Cette année encore, les pharmaciens belges se mobilisent pour sensibiliser tous leurs patients à risque à la vaccination contre la grippe. En dispensant aussi directement le vaccin au patient, sans ordonnance médicale, ils contribuent activement à accroître la couverture vaccinale. Cette année, 3,78 millions de vaccins contre la grippe ont été prévus pour notre pays (soit 840.000 de plus que l'an dernier). Il reste donc suffisamment de doses disponibles pour celles et ceux qui souhaitent se faire vacciner chez leur médecin ou sur leur lieu de travail.

Pour plus d'infos :

Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB, 0476.66.43.59 - alain.chaspierre@apb.be

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.